



Le bénévolat à l'honneur

FRIBOURG • L'avenir du bénévolat dans le canton a été évoqué hier lors d'une table ronde, qui avait lieu en marge de la remise du Prix du social.



Anne-Claude Demierre présentant le Prix du social 2011 à David Sissaoui, président de l'association Vereins zur Vermittlung von Hilfsdienst.

ALDO ELLENA

LOU FIRMANN

C'est hier soir à l'Université de Péroles que se déroulait pour la troisième fois la Journée du bénévolat. L'événement, qui a lieu tous les deux ans depuis 2007, était organisé conjointement par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) du canton de Fribourg et le RéseauBénévolatNetzwerk.

Année européenne du bénévolat oblige, cette édition 2011 comportait quelques nouveautés. Outre la remise du traditionnel Prix du social, la soirée a été ponctuée par le résultat d'un concours de photographie sur le thème du bénévolat, et a vu l'attribution d'un Prix spécial (lire ci-dessous).

Huit millions d'heures

L'activité bénévole représente 8 millions d'heures par an investies au service de la communauté dans le canton de Fribourg. Que ce soit dans le domaine des aides à la personne -

ménage, cuisine, transport - ou dans celui des associations sportives, «cet engagement constitue un pilier de notre communauté», selon Anne-Claude Demierre.

Or dans une société qui tend de plus en plus vers l'individualisme et le profit il est parfois difficile de trouver des personnes prêtes à donner gracieusement de leur temps. En effet, les statistiques montrent un tassement depuis une dizaine d'années. Le bénévolat organisé et celui des jeunes sont les plus touchés par ce déclin.

C'est pour tenter de répondre à cette désaffection qu'avait lieu une table ronde sur le thème «Congé-jeunesse et bénévolat d'entreprise: quel avenir dans le canton de Fribourg?»

Même si un tiers des jeunes a réalisé une activité bénévole en 2010, peu d'entre eux connaissent l'existence du congé-jeunesse. Instauré en 1991 et inscrit dans le Code des obligations (CO) à l'article 329, il

permet aux salariés et apprentis de moins de 30 ans de bénéficier de 5 jours de congé non payés par an à investir dans une activité sociale ou sportive.

Bénévolat payé

Pour Damien Baeriswyl, apprenti dans une entreprise de création de sites internet, le congé-jeunesse dont il a bénéficié l'été passé lui a permis d'animer un camp scout en tant que moniteur. «Mon employeur n'a montré aucune réticence à m'accorder ce congé et, même si ce n'est pas la règle, mon salaire a même été payé. J'encourage les jeunes à tirer parti de cette possibilité pour s'engager dans une activité bénévole», dit-il.

Selon Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat en charge de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) du canton de Fribourg, «l'Etat a intérêt à valoriser les congés jeunesse et le bénévolat. Pour cela nous avons édité un dépliant à

l'intention des jeunes et de leurs employeurs.»

Et bien que n'étant pas soumise à la disposition du CO, la Loi sur le personnel de l'Etat comporte une disposition similaire au congé-jeunesse. «Nous réfléchissons d'ailleurs à une manière d'inciter nos employés à tirer parti de cette possibilité, peut-être en payant ces congés», ajoute la directrice du DSAS.

Pas d'incitation

Voilà une vision que ne partage pas Alexandre Sacerdoti, directeur de Villars Maître Chocolatier. «S'il y a une incitation financière, ce n'est plus du bénévolat mais du volontariat», dit-il. Et si elle ne propose pas de congé-jeunesse et ne soutient pas le bénévolat d'entreprise, sa société encourage néanmoins ses employés à entreprendre une activité bénévole avant leur retraite. «C'est une façon d'apprendre à vivre avec les autres», ajoute-t-il. I

LE PREMIER PRIX SPÉCIAL AU FESTIVAL DE SOUPES

Lauréate du Prix du social 2011, doté de 10 000 francs, l'association «Verein zur Vermittlung von Hilfsdiensten» (VHD) a pour mission de compléter l'offre de services à la personne proposée par la collectivité publique et les sociétés privées. En constante progression depuis sa fondation à Schmitzen en 2001, elle compte à ce jour plus de 450 membres et dispose d'environ 80 assistantes et assistants sur le terrain. Son activité va de l'aide à la cuisine et au ménage à l'assistance administrative, en passant par le jardinage et le voiturage. Cet engagement diversifié et bénévole a été récompensé hier soir par l'ob-

tention de ce prix, créé en 2006 et attribué tous les deux ans depuis 2007 par l'Etat de Fribourg. L'association VHD succède aux Scouts fribourgeois et à l'association Le Square, les précédents lauréats distingués respectivement en 2007 et 2009. Depuis sa fondation, VHD s'est établie à Fribourg et à Cordast. Basée sur la solidarité entre les personnes et les générations - il est possible d'en devenir membre dès 13 ans - elle se conçoit comme une association d'utilité publique sans but lucratif. Son objectif est de permettre l'échange de services à bon marché, rendus par des personnes privées.

Le premier Prix spécial à être attribué l'a été au Festival de soupes du centre d'hébergement d'urgence La Tuile. D'un montant de 5000 francs, il récompense cette «initiative emblématique d'une activité volontaire». Le Conseil d'Etat «veut souligner l'identité positive de cet événement». Chaque année depuis 2004, une soupe gratuite est préparée et servie chaque soir par des bénévoles durant les deux semaines précédant Noël. Le Kiosque à musique de la place Python, en ville de Fribourg voit ainsi chaque année plus de 250 bénévoles se relayer pour garantir le succès de cet événement.

D'un caractère convivial et suscitant l'engouement de la population, le Festival de soupes favorise le mélange des différentes classes sociales et permet de substituer la convivialité à la misère.

Deux autres prix ont été attribués au terme d'un concours de photographie organisé par la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce dernier, divisé en deux catégories avait pour thème: «Le bénévolat c'est aussi ça!» Dans la catégorie réservée aux photographes de 16 à 25 ans, Romaine Pillonel a remporté la première place avec un cliché d'un enfant prenant sa douche lors d'un camp scout.

Le lauréat de la catégorie des plus de 26 ans est Nicolas Bohny, qui l'a emporté avec une photographie en noir et blanc d'une équipe de cuisiniers bénévoles. Tous deux remportent un appareil photo et leurs clichés feront partie d'une campagne publicitaire pour la promotion du bénévolat dans les Transports publics fribourgeois. Celle-ci durera tout le mois de décembre. LF



Les anti-islamistes avaient été privés de stand à la place Python. WICHT-A

La ville n'a pas commis de violation de la liberté

FRIBOURG • Le Mouvement suisse contre l'islamisation a été débouté par la justice.

STÉPHANIE SCHROETER

La commune de Fribourg vient de remporter une manche, peut-être la dernière, dans l'affaire qui l'oppose au Mouvement suisse contre l'islamisation (MOSCI). La Cour administrative du Tribunal cantonal vient de rejeter le recours du MOSCI contre une décision de la ville et de la Préfecture de la Gruyère.

Pour mémoire, l'association formée en 2007 dans le but, notamment, de lutter contre l'islamisation et la désinformation qui s'y rapporte, souhaitait tenir, le 19 septembre 2009, un stand sur la place Georges-Python. Objectif: fournir des informations sur ses activités, récolter des signatures dans le cadre d'une pétition et collecter des fonds. Le tout environ deux mois avant la votation sur l'interdiction des minarets.

Après avoir consulté le préfet de la Sarine ainsi que la police cantonale, le Conseil communal n'a pas autorisé la tenue du stand estimant que celui-ci pouvait mettre en péril l'ordre public. Un stand identique, installé quelques semaines auparavant à Lausanne, avait été entièrement détruit par la foule.

Le préfet de la Gruyère, après récusation de son homologue sarinois, a rejeté, à la fin octobre

2010, les conclusions du MOSCI qui a dès lors porté l'affaire devant le Tribunal cantonal («LL» du 7 décembre 2010).

Dans leur décision, les juges cantonaux ont retenu que le risque de débordements en ville était considérable et que, par conséquent, la commune s'était appuyée sur des éléments concrets et avérés pour interdire la manifestation de l'association.

Le TC relève également la manière «provocante» du recourant de présenter ses opinions et que, dans ces conditions, «il est peu probable qu'un simple report de date eût été suffisant pour désamorcer les risques importants de dérapage sur le domaine public». La commune n'a donc pas commis de violation de la liberté.

Reste la possibilité pour le MOSCI de recourir, ces trente prochains jours, contre cette décision. «Nous examinons actuellement cette possibilité ainsi que les coûts qu'elle engendre (ndlr: le MOSCI doit déjà s'acquitter des frais de procédure)», indique Olivier Carrel, avocat de l'association qui n'excluerait pas de redemander une autorisation à la commune pour un stand. «Si la réponse est positive, ce serait alors un moyen de régler le litige», précise Olivier Carrel. I

ÉCONOMIE

La Direction se recentre à Péroles

ANTOINE RÛF

La Direction cantonale de l'économie et de l'emploi (DEE) et les services qui en dépendent sont en train de déménager pour investir l'ancien siège de Groupe E, au 25 du boulevard de Péroles. Une manière pour le canton de regrouper des services et officines jusqu'ici dispersés et de diminuer la charge des loyers de l'Etat.

Ce déménagement permettra de créer une «maison de l'économie» réunissant les unités d'une direction jusqu'ici dispersée en plusieurs endroits loués. Le secrétariat général de la DDE a quitté la tour des Finances il y a une petite semaine, tout comme le Registre du commerce et le Service de la statistique. D'ici Noël, ils seront rejoints par les Services de l'énergie, du logement, le Service public de l'emploi et la Promotion économique, constituant une «maison de l'économie», un centre de compétences en matière de politique économique.

La Caisse publique de chômage restera toutefois à son adresse actuelle de la rue du Nord 1, et le Service de la formation professionnelle à Derrière-les-Remparts 1a. Il va sans dire que les écoles professionnelles et les hautes écoles ne sont pas concernées par ces déménagements.

Groupe E conserve son magasin d'électroménager, dont il est désormais locataire. La salle d'exposition du Kaléidoscope garde sa vocation, mais sera désormais gérée directement par la DDE.

L'Etat avait racheté son siège à la régie électrique au premier janvier dernier pour 14,1 millions de francs. Cette acquisition s'inscrivait dans le cadre de la politique immobilière du canton, qui vise à se rendre propriétaire des locaux qu'il utilise pour diminuer le montant des loyers qu'il doit payer. I

PUBLICITÉ

Acheter • Vendre
un commerce ou une entreprise

REMI (COM) Fribourg • www.remicom.com • 026 322 28 28